



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **lundi 16 aout 2021 à 18h45 à la salle multifonctionnelle du Centre Culturel de Paspébiac** située au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, le conseil municipal de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la A-19.1 - *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- 1. Immeuble sis au 28, 3^e Avenue Est à Paspébiac** : rendre réputée conforme la construction d'un garage isolé portant une superficie de 1380 pi² supérieure à celle du bâtiment principal (915 pi²) alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie maximale d'un garage isolé ne doit pas excéder la superficie du bâtiment principal ;
- 2. Immeuble sis au 53, 3^e Avenue Ouest à Paspébiac** : rendre réputée conforme la construction d'un garage isolé portant une superficie de 1280 pi² supérieure à celle du bâtiment principal (975 pi²) alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie maximale d'un garage isolé ne doit pas excéder la superficie du bâtiment principal ;
- 3. Immeuble sis au 242, Rue Grenier à Paspébiac** : rendre réputée conforme la construction d'un garage isolé portant une superficie de 3520 pi² supérieure à celle du bâtiment principal (1020 pi²) alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie maximale d'un garage isolé ne doit pas excéder la superficie du bâtiment principal ;

Avant la prise de décision du conseil municipal sur cette demande de dérogation mineure, une consultation publique écrite débutera en date de ce jour par avis publié sur le site internet de la Ville.

Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou désirant obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 5, boulevard Gérard-D.-Lévesque Est, Paspébiac (Québec) G0C 2K0 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@villepaspébiac.ca et ce, **au plus tard le 16 août 2021**. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec l'inspecteur en bâtiment Monsieur Mikael Denis au (418) 752-2277, poste 203.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui, par la suite, statuera sur les suites à être tenues concernant cette demande lors d'une séance ultérieure.

Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Donné à Paspébiac, ce 2 août 2021



Daniel Langlois, directeur général et greffier